

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019
1ère session extraordinaire de 2019
31 DI GHJENNAGHJU È 1mu DI FERRAGHJU
31 janvier et 1er février
2019/E1/008

MOTION

Motion déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et les groupes « Andà Per Dumane », « Femu a Corsica » et « Corsica Libera ».

Objet : fermeture de la maison du bonheur à Nice

CONSIDERANT que la Maison du Bonheur à Nice est un établissement hébergeant des familles de personnes hospitalisées pour un loyer modeste, compris entre 9 et 32 €, en fonction des revenus des personnes,

CONSIDERANT que la maison du bonheur a accueilli 2300 familles sur les 5 dernières années dont 75% d'insulaires,

CONSIDERANT que suite à la visite de contrôle de la commission départementale de sécurité, la maison du bonheur a été classée en Hôtel lui imposant la présence d'un veilleur de nuit,

CONSIDERANT que le coût de ce gardiennage s'élèverait à 90 000€ annuel,

CONSIDERANT que cette somme n'est pas prévue au budget de la structure,

CONSIDERANT donc que la structure est dans l'impossibilité de rémunérer les personnels nécessaires,

CONSIDERANT qu'un recours a été déposé en octobre dernier, demandant un reclassement en une forme d'établissement n'ayant pas besoin d'une personne de garde et qu'à l'heure d'aujourd'hui la demande reste toujours sans réponse,

CONSIDERANT que compte-tenu des éléments précédents la structure a dû fermer ses portes au 1er novembre 2018 à toutes nouvelles demandes d'hébergement,

CONSIDERANT que la solution proposée par le Maire de Nice afin de rouvrir au plus vite la Maison du bonheur par la prise en charge du budget d'un gardien de nuit par le CHU de Nice jusqu'en avril 2019 est un soulagement mais qu'elle n'assure pas la pérennité de la

structure, et qu'à ce jour aucune information écrite n'est parvenue à la Maison du Bonheur à ce sujet,

CONSIDERANT que certains patients renonçant déjà aux soins, la fermeture de cette structure entrainera une hausse des renoncements,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

APPORTE son soutien à la Maison du bonheur et à sa Présidente Madame SCARAMOZZINO.

DEMANDE à ce que la décision de la commission de sécurité soit révisée afin de permettre à la Maison du bonheur d'ouvrir sans veilleur de nuit.

DEMANDE à ce que la Commission Education, Culture, Cohésion Sociale et Santé ainsi que la Commission des Politiques de Santé se saisissent du dossier afin de proposer des solutions en cas de refus de la commission de sécurité de revoir ses conclusions et d'établir un état des lieux des structures d'accueil de ce type susceptibles de recevoir des patients corses et leurs familles.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse afin de saisir l'ARS, la mairie de Nice, le CHU de Nice et la commission de sécurité afin de trouver une solution permettant la réouverture rapide et définitive et le retour à un fonctionnement normal de la Maison du bonheur.